

## Instructions pour l'outil de budgétisation - règlement 47

Cet outil a été conçu pour aider les chercheurs lors de la rédaction d'une demande de financement en recherche, dans leur exercice de planification budgétaire en compensation de ressources humaines (incluant les bénéficiaires obligatoires, etc.) pour tous les types de personnel contractuel en recherche. Ces taux seront mis à jour lorsque nécessaire.

Cet outil identifie les taux standards d'une rémunération complète pour les catégories de personnel figurant dans le [règlement 47](#) (à court terme, moyen terme et long terme). Cet outil doit seulement être utilisé pour les projections budgétaires du personnel de recherche lorsqu'un nouveau poste est créé ou lorsqu'un poste est sans titulaire.

1. Employés à court terme (moins de 1 an): Ce groupe est composé d'employés contractuels dont la charge de travail totale est d'au moins 15 heures par semaine et qui auront accumulé moins d'une année de service continu à l'Université à la fin de leur contrat de travail. Pourcentage du salaire pour les personnes qui ne sont pas admissibles pour la pension, les avantages sociaux ou les vacances accumulées (payé 4% sur chaque paie).
2. Employés à moyen terme (de 1 an à 2 ans): Ce groupe est composé d'employés contractuels dont la charge de travail totale est d'au moins 15 heures par semaine et qui auront accumulé entre 1 et 2 ans de service continu à l'Université à la fin de leur contrat de travail. Pourcentage du salaire pour les personnes qui ne sont pas admissibles pour la pension ou autres avantages, mais qui accumulent des congés de maladie ou des vacances.
3. Employés à long terme (plus de 2 ans): Ce groupe est composé d'employés contractuels dont la charge de travail totale est d'au moins 15 heures par semaine et qui auront accumulé au moins 2 ans de service continu à l'Université à la fin de leur contrat de travail. Pourcentage du salaire pour les personnes qui participent à des régimes de retraite et le programme d'avantages sociaux (couverture au niveau familial).

Afin de déterminer le montant standard en rémunération, vous devez déterminer le niveau (NR1, NR2, ...) de la position à partir des [descriptions de postes génériques](#) (déterminé selon les responsabilités et tâches du poste), selon les besoins du projet. Par la suite, identifier le niveau salarial 'standard' du niveau sélectionné (NR1, NR2, ..) et y appliquer le pourcentage applicable selon la durée prévue de l'embauche (moins de 1 an, entre 1 et 2 ans, plus de 2 ans). **NOTE importante**: lorsque la candidature pour l'embauche prévue est interne, la durée d'embauche précédente et la période prévue de l'embauche détermine le statut (court terme VS moyen terme VS long terme) de l'employé.

Si la position est comblée lors de l'exercice de planification budgétaire, les chercheurs doivent planifier leur budget de rémunération en utilisant le salaire actuel du poste et tenir compte des augmentations salariales annuelles prévues ainsi que du changement des taux liés aux bénéficiaires pour les catégories de poste à long terme (+ de 2 ans).

### **Pour le calcul:**

**\*L'augmentation salariale annuelle pour les employés existants est estimée de la façon suivante :**

Ajustement du coût de la vie : (2%)

Progrès dans le rang : (2% du standard)

1. Aucune augmentation de taux n'a été incluse pour le RPC, CSPAAT et ISE basés sur les estimations gouvernementales. Le plafond des taux a été ajusté à une augmentation annuelle estimée de 2,5%.
2. Taux à l'AE est établi comme proposé par le budget de 2017 (diminution du taux). Le plafond du taux a été ajusté à une augmentation annuelle estimée de 2,5%.
3. La diminution du taux a été incluse pour la pension de l'Université d'Ottawa. Le taux pour 2016 est 12,50%. Les prochains taux seront confirmés en 2017.
4. Le taux pour les avantages a été estimé selon les recommandations des consultants de Mercer à 5,0% par année pour les soins médicaux et dentaires. Aucun changement pour l'assurance-vie.

**Note:** Le Gouvernement du Canada a annoncé des changements aux programmes de l'AE et du RPC. Il est prévu que ces changements auront une pression à la hausse sur les taux. Les calculs ci-dessus doivent être considérés comme des estimations assujetties au changement potentiel à partir de 2017.

Plus d'informations sont disponibles sur le site Web du SGR à l'adresse suivante: [Gestion des ressources humaines en recherche](#). Vous pouvez aussi communiquer avec les généralistes en ressources humaines de votre faculté ou avec [Mélanie Miles](#), Généraliste RH pour la recherche au poste 2359.

Plus d'informations au sujet des avantages sociaux et le régime de retraite sont disponibles sur le site Web aux adresses suivantes :

Les avantages sociaux: <http://www.rh.uottawa.ca/mon-info/gft/#/benefits>

Le régime de retraite: <http://www.rh.uottawa.ca/mon-info/gft/#/pension>

NR1	<u>Technicien(ne) subalterne</u>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$43,384	13,49%	9,49%	30,71%
2017-2018*	\$45,119	12,95%	8,95%	30,26%
2018-2019*	\$46,924	12,97%	8,97%	30,35%
2019-2020*	\$48,801	12,98%	8,98%	30,45%
2020-2021*	\$50,753	13,00%	9,00%	30,72%
2021-2022*	\$52,783	13,00%	9,00%	30,72%
2022-2023*	\$54,895	13,00%	9,00%	30,72%

NR2	<u>Technicien(ne) (1)</u>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$47,100	13,52%	9,52%	30,07%
2017-2018*	\$48,984	12,98%	8,98%	29,61%
2018-2019*	\$50,943	13,00%	9,00%	29,70%
2019-2020*	\$52,981	13,01%	9,10%	29,87%
2020-2021*	\$55,100	13,02%	9,02%	30,04%
2021-2022*	\$57,304	13,02%	9,02%	30,04%
2022-2023*	\$59,597	13,02%	9,02%	30,04%

NR3	<u>Technicien(ne) (2)</u> <u>Adjoint(e) administratif(ve) à la recherche</u>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$51,158	13,55%	9,55%	29,48%
2017-2018*	\$53,204	12,98%	8,98%	28,98%
2018-2019*	\$55,332	12,97%	8,97%	29,03%
2019-2020*	\$57,546	13,13%	9,13%	29,26%
2020-2021*	\$59,848	12,87%	8,87%	29,22%
2021-2022*	\$62,242	12,87%	8,87%	29,22%
2022-2023*	\$64,731	12,87%	8,87%	29,22%

\*L'augmentation salariale annuelle pour les employés existants est estimée de la façon suivante :

Ajustement du coût de la vie : (2%)

Progrès dans le rang : (2% du standard)

NR4	<a href="#">Technicien(ne) (3)</a> <a href="#">Coordonnateur(trice) de la recherche clinique</a> <a href="#">Coordonnateur(trice) de la recherche en sciences humaines</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$55,228	13,39%	9,39%	28,77%
2017-2018*	\$57,437	12,79%	8,79%	28,24%
2018-2019*	\$59,735	12,71%	8,71%	28,22%
2019-2020*	\$62,124	12,62%	8,62%	28,20%
2020-2021*	\$64,609	12,38%	8,38%	28,16%
2021-2022*	\$67,193	12,38%	8,38%	28,16%
2022-2023*	\$69,881	12,38%	8,38%	28,16%

NR5	<a href="#">Associé(e) de recherche en science, médecine ou génie (1)</a> <a href="#">Coordonnateur(trice) de laboratoire</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$60,746	12,75%	8,75%	27,53%
2017-2018*	\$63,176	12,21%	8,21%	27,05%
2018-2019*	\$65,703	12,13%	8,13%	27,03%
2019-2020*	\$68,331	12,05%	8,05%	27,01%
2020-2021*	\$71,064	11,83%	7,83%	26,97%
2021-2022*	\$73,907	11,83%	7,83%	26,97%
2022-2023*	\$76,863	11,83%	7,83%	26,97%

NR6	<a href="#">Technicien(ne) principal(e)</a> <a href="#">Associé(e) de recherche en science, médecine ou génie (2)</a> <a href="#">Associé(e) de recherche en sciences humaines</a> <a href="#">Associé(e) de recherche clinique</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$67,303	12,12%	8,12%	26,31%
2017-2018*	\$69,995	11,63%	7,63%	25,87%
2018-2019*	\$72,795	11,56%	7,56%	25,86%
2019-2020*	\$75,707	11,49%	7,49%	25,84%
2020-2021*	\$78,735	11,29%	7,29%	25,81%
2021-2022*	\$81,884	11,29%	7,29%	25,81%
2022-2023*	\$85,160	11,29%	7,29%	25,81%

NR7	<a href="#">Associé(e) de recherche en science, médecine ou génie (3)</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$75,207	11,51%	7,51%	25,12%
2017-2018*	\$78,215	11,07%	7,07%	24,73%
2018-2019*	\$81,344	11,01%	7,01%	24,72%
2019-2020*	\$84,598	10,95%	6,95%	24,70%
2020-2021*	\$87,982	10,77%	6,77%	24,67%
2021-2022*	\$91,501	10,77%	6,77%	24,67%
2022-2023*	\$95,161	10,77%	6,77%	24,67%

NR8	<a href="#">Associé(e) principal(e) de recherche en science, médecine ou génie</a> <a href="#">Associé(e) principal(e) de recherche en sciences humaines</a> <a href="#">Associé(e) principal(e) de recherche clinique</a> <a href="#">Gestionnaire de laboratoire</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$84,539	10,94%	6,94%	24,00%
2017-2018*	\$87,921	10,56%	6,35%	23,67%
2018-2019*	\$91,437	10,50%	6,50%	23,65%
2019-2020*	\$95,095	10,44%	6,44%	23,63%
2020-2021*	\$98,899	10,26%	6,26%	23,59%
2021-2022*	\$102,855	10,26%	6,26%	23,59%
2022-2023*	\$106,969	10,26%	6,26%	23,59%

NMR1	<a href="#">Gestionnaire principal(e) de laboratoire</a>			
	Augmentation annuelle	Avantages payés par l'employeur		
Années	Salaire standard de l'employé	Court terme (4% payé)	Moyen terme (vacances cumulables)	Long terme (avantages-famille)
2016-2017	\$94,110	10,45%	6,45%	23,07%
2017-2018*	\$97,874	10,09%	6,09%	22,75%
2018-2019*	\$101,789	10,3%	6,03%	22,75%
2019-2020*	\$105,861	9,98%	5,98%	22,71%
2020-2021*	\$110,095	9,82%	5,82%	22,68%
2021-2022*	\$114,499	9,82%	5,82%	22,68%
2022-2023*	\$119,079	9,82%	5,82%	22,68%